



Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 27 mars 2007, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

CLÔTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DES PATRIMOINES ADMINISTRATIF ET FINANCIER, RÉGULARISATION DES DÉPASSEMENTS ENREGISTRÉS EN 2006

Considérant,

- l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- la délibération du 9 novembre 2004 ouvrant un crédit de CHF 260'000.- pour LA CONSTRUCTION D'UN COLUMBARIUM DANS LE CIMETIÈRE DE COMPESIÈRES et le montant de la dépense s'élevant à CHF 161'372.20, **il apparaît une économie de CHF 98'627.80,**
- la délibération du 28 février 2006 ouvrant un crédit de CHF 110'000.- pour LA TRANSFORMATION DU TALUS DEVANT L'ALLÉE DES TILLEULS, ROUTE DE CUGNY À COMPESIÈRES et le montant de la dépense s'élevant à CHF 83'823.10, **il apparaît une économie de CHF 26'176.90,**
- la délibération du 9 mai 2006 ouvrant un crédit de CHF 32'000.- pour LA POSE D'UN TUBE DE RÉSERVE ENTRE LANDECY ET CHARROT et le montant de la dépense s'élevant à CHF 33'990.50, **il apparaît un dépassement de CHF 1'990.50,**
- l'excédent total des dépenses s'élevant à CHF 1'990.50 et le total des économies réalisées pour un montant de CHF 124'804.70,

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal décide

1. d'entériner le dépassement constaté de CHF 1'990.50 pour LA POSE D'UN TUBE DE RÉSERVE ENTRE LANDECY ET CHARROT,
2. d'amortir l'excédent de dépenses selon les modalités fixées pour le crédit initial au moyen d'annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

Cette délibération a été prise à l'unanimité.

Le délai pour déposer un référendum expire le 3 mai 2007.

Bardonnex, le 3 avril 2007

Marc BOHREN
Président